

**DEMANDE D'EXEAT DIRECT
RENTREE SCOLAIRE 2023**

Formulaire à retourner au service DIPE II avant le 14 avril 2023

Cette demande est à compléter uniquement par les agents souhaitant quitter le département des Alpes-Maritimes

Identité de l'agent :

Nom Prénom :

Mail :

Tel. portable :

Département actuel d'affectation :

Affectation actuelle :

Fonctions exercées :

A remplir par la DSDEN des Alpes Maritimes

L'intéressé(e)

- a participé au mouvement principal informatisé **barème :**
 au titre du rapprochement de conjoint / autorité parentale conjointe
 au titre centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM)
 au titre d'une situation liée au handicap

A remplir par l'agent

Situation familiale :

- Célibataire, marié(e), pacsé(e) (joindre copie du livret de famille ou copie du pacs)
- Conjoint relevant du plan d'accompagnement des et d'amélioration des familles de militaire (joindre attestation employeur ou bulletin de salaire)
- Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2022 (joindre avis d'imposition)
- Enfant à naître (joindre certificat médical)

Situation professionnelle :

- Congé parental jusqu'au :
- Disponibilité jusqu'au :
- Détachement jusqu'au :
- En congé maternité jusqu'au :

Titres professionnels obtenus et date d'obtention :

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur :
- ASH : (CAPPEI, CAPA SH ...) :
- Certifications en langues étrangères (précisez la langue):

Vœux (jusqu'à 6 vœux de département). Le dossier devra être fait en autant d'exemplaires qu'il y a de départements d'accueil souhaités.

L'EXEAT du département des Alpes-Maritimes est :

ACCORDE

REFUSE

EN ATTENTE